SNTRS

informations

Bulletin de liaison du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° **21-H** VENDREDI 16 DECEMBRE 1994 2,00 FRS

SPECIAL INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

SOMMAIRE

Pages **2 à 5**	COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INSERM du 21 novembre 1994 - Budget 95 -
Page **6**	**RESULTATS DES ELECTIONS DES C.S.S. INSERM -décembre 94 - COLLEGE C**
Pages **7-8**	Liste des élus SNTRS-CGT aux C.S.S.
Page **9**	Liste des élus C.S.S.
Page **10**	Le CAES
Page **11**	**Communiqué intersyndical du 13 décembre 1994**
Page **12**	**PETITION DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DES DOCTORANTS** (28/11/94) ... A FAIRE SIGNER

Un nouveau tract intersyndical INSERM pour la ***préparation d'Assemblées Générales et de l'action du 7 FEVRIER 95*** *est en cours.*
Nous vous l'enverrons dans un prochain SNTRS INFO Spécial INSERM

Dans ce numéro,
il y a la pétition à faire signer et le communiqué commun.

Conseil d'administration INSERM du 21/11/94
Budget 1995

Ce conseil s'est tenu dans les circonstances que l'on connait quant aux restructurations en cours dans la recherche et aux problèmes budgétaires du CNRS. Rappelons que pour 1994, 8% des crédits de fonctionnement étaient gelés en juillet, ce qui s'est finalement traduit par 2,5% d'annulations pour l'INSERM. De plus la réunion a été reportée d'une semaine pour cause de désaccord avec le Ministère du Budget. On verra plus loin que la masse salariale était au centre de ce désaccord. Les organisations syndicales ont donc décidé de faire une déclaration de politique générale sur les restructurations en cours, le problème de l'emploi et du budget en général.

Le budget INSERM 1995

Il est de 2,233 milliards de francs (HT), toutes ressources confondues, réparties de la façon suivante:

- **subvention MESR (DO+CP)** = 1,986 Milliard, soit +2,8% par rapport au budget primitif de 1994 (attention aux annulations de crédits en cours d'année!). Augmentation BCRD = +3,5%; Dépenses publiques = +1,9%.
- **subvention DGS (DO)** = +1,9%. 9 postes sont financés sur cette subvention, la direction elle-même annonce que la "progression est inférieure au coût réel d'actualisation des rémunérations". Nous reviendrons plus loin sur ce problème car il concerne aussi la subvention du ministère de la recherche.

Pour résumer sur ces subventions, les comparaisons avec 1994 sont les suivantes: +3,7% de DO (crédits de personnels); -0,3% CP; -1,2% AP. Ces comparaisons sont faites en francs courants.

- **ressources propres** = 245 MF (millions de francs). Il s'agit de ressouces attendues. Elles étaient de 190 MF au budget primitif de 1994. En clair le budget proposé repose sur une hypothèse de +29% des ressources extérieures. C'est peut-être réalisable car celles-ci étaient de 287 MF en septembre 1994. Mais il est clair que les orientations de la Direction Générale et celles des Ministères font pression pour la recherche et l'obtention de contrats.*Pour plus de détails sur l'origine de ces ressources voir en fin de compte-rendu*

La répartition des AP et CP dans le budget initial est la suivante:

- opérations immobilières: AP= +74%; CP= +11%. Après une très forte chute en 1994, la subvention permet tout juste d'assurer un entretien du parc et d'effectuer un minimum d'adaptations techniques dans les labo. L'histoire ne dit pas si les mises en conformité des animaleries et labo. travaillant sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) pourront être effectuées avec ce budget !...
- actions incitatives: +30% en AP correspondant à la mise en place des CRI; -42% en CP suite à la suppression des CRE
- équipement: AP= -10%; CP= +31% pour des opérations de structuration des sites.
- soutien des programmes (pour partie, soutien de base des unités): en AP et CP, pas d'augmentation. On verra au chapitre dépenses que c'est grâce aux ressources extérieures que le budget global des unités ne regresse pas.

L'emploi: c'est un des gros problèmes de ce budget.
- suppression nette de 11 emplois d'ITA. Soit 31 suppressions en SAR, AJA, AGA, AJT, AGT; 20 créations au niveau ingénieur dont 10 pour le SIDA. D'après la direction, le même nombre de recrutement que l'année dernière pourra être fait, ainsi qu'une soixantaine de promotions.
- emploi chercheurs: 35 créations (13DR + 22CR), permettant 53 recrutements CR et 7 DR. Promotions: 29 concours internes CR->DR. 53 passages CR2->CR1.

Les suppressions de postes ITA vont poser de graves problèmes de fonctionnement des laboratoires, de déroulement des programmes et de développement de l'emploi précaire. Les créations de chargés de recherche sont en diminution de 25% par rapport à 1994.

A toutes ces insuffisances, une remise en cause progressive du mode de financement des salaires est en train de s'effectuer. En effet, l'écart va grandissant entre le coût réel des salaires et la subvention ministérielle. Celle-ci est calculée sur la base d'un coût moyen théorique qui ne prend pas en compte la position réelle des agents dans la grille de salaires (pas d'actualisation sur les changements d'échelon par exemple). Dans le cas d'un organisme comme l'INSERM qui a peu de recrutements et peu de départs à la retraite, le coût théorique est inférieur au coût réel. Le déficit va croissant depuis des années; il est comblé par des prélèvements sur le fonds de roulement, le chapitre budget des unités etc... Voici les évolutions: 1990=-4,5MF; 1991=-6,55MF; 1992=-14,35MF; 1993=-22,17MF. Pour 1993, ce dernier chiffre est à rapporter au coût réel qui était de 827,8MF. La situation est d'autant plus grave que c'est à cause de ce différentiel que le Ministère du Budget (qui veut éclaircir la situation à l'étude depuis un an dans ses services) s'est abstenu dans le vote du budget 1995 de l'INSERM.

Tout aussi inquiétantes sont les rumeurs concordantes indiquant que le gouvernement envisagerait de faire prendre en charge une partie (de l'ordre de 10%) des dépenses de personnels statutaires sur les ressources propres des organismes.
Certains membres du Conseil d'administration qui depuis des années déplorent l'importance de la masse salariale dans le budget sont en train de gagner du terrain et choisissent dans cette logique la diminution de la masse salariale alors qu'il serait plus efficace d'augmenter les crédits de paiements. Mais telle n'est pas la voie choisie puisqu'à chaque nouvelle augmentation des ressources extérieures correspond une diminution de ces crédits de paiement versés par le MESR.
L'analyse des dépenses confirme cette tendance au désengagement de l'Etat dans les domaines concernant le personnel.et les laboratoires
- l'augmentation prévue des dépenses en formation permanente (1,1%) est financée par les CES
- le budget du CAES n'est maintenu à 0,58% de la masse salariale que par prélèvement de 200KF (mille francs) sur les ressources propres.
- 200KF sont affectés aux chèques-vacances grâce à la "maitrise" réalisée dans les dépenses de restauration. Signalons que ces économies ont eu pour conséquence d'interdire l'accès de certaines caféteria aux étudiants.
- le soutien de base aux unités représente un montant de 556MF dont 182MF sur ressources extérieures (soit 32,7%). Il s'agit des ressources transitant par l'INSERM, on sait qu'en moyenne le buget des labo. n'est couvert qu'à 50% par le financement récurrent de l'administration.

Le déroulement de la séance
Les organisations syndicales ayant fait une déclaration de politique générale, le débat qui s'en est suivi a permis à chacun de se situer par rapport aux appréciations formulées:
- le MERS a rappelé que les priorités allaient aux sciences de la vie, ce qui se traduit par le nombre de créations d'emploi à l'INSERM. Il a également rappelé que le budget de la coordination des sciences du vivant passait de 103 à 257MF en AP et de 80 à 153MF en CP.
- le direction du budget s'est exprimée sur la masse salariale comme indiqué plus haut.
- Mme Sevin avait indiqué dans la présentation générale que la restauration des moyens de fonctionnement se faisait au détriment de l'équipement. Aux questions posées par les personnels, elle a répondu que la présentation comptable pour la masse salariale était en équilibre.(!...)
- Le Directeur Général a exprimé ses regrets pour les suppressions d'emploi ITA et sa satisfaction pour les chercheurs. En ce qui concerne les crédits, il a déploré l'insuffisance du budget public par rapport aux besoins et s'est déclaré inquiet sur les annulations. Il a souligné que les

laboratoires ne pouvaient plus supporter les diminutions en francs constants depuis 4 ans et demandé qu'il n'y ait pas d'anti-prime à la bonne gestion. En forme de commentaire, on peut faire remarquer que la direction a poussé depuis des années les labo. à la recherche de contrats en pénalisant ceux dont les ressources extérieures étaient insuffisantes. Elle a également incité les unités dernièrement à choisir entre personnel ITA, équipement ou fonctionnement.
Le Président a refusé de soumettre au vote une motion proposée par les syndicats. Toutes les questions posées par les personnels concernant les annulations 1994, la couverture de la masse salariale par la subvention ministérielle sont restées sans réponses et renvoyées à la prochaine réunion du 12/12/94.
Le résultat du vote du budget INSERM est le suivant:
-1 refus de vote: SNIRS, les documents lui ayant étés remis en début de séance
- 3 abstentions: Ministère du budget; 2 autres sans explication
- 4 contre: SGEN-cfdt, SNCS, SNTRS-cgt
- 8 pour
Le budget a donc été adopté grâce à la voix prépondérante du Président.
Précision: les 2 ministères de tutelle et celui du budget ont 1 mois pour faire opposition. Le ministère du budget s'est également abstenu au cours du vote du budget CNRS.

DERNIERE MINUTE: les annulations de crédits pour 1994 portent pour partie sur la masse salariale contrairement à ce qui avait été annoncé. Cela mène à 32MF le déficit du traitement des personnels permanents pour 1994.

L'origine des ressources extérieures se répartit comme suit:
- 58% pour les contrats non industriels: contrats CEE, conventions Agence Française du Sang, CNAMTS...; contrats des labo. auprès des partenaires publics (GREG, ANRS..) ou privés (FRM..)
- 25% pour les contrats industriels, essentiellement avec l'industrie pharmaceutique.
- 8% proviennent des "produits" de prestations de service, colloques, actions de formation, éditions...
- 5% pour les subventions d'investissement publiques ou privées: essentiellement subventions des régions pour l'aménagement d'unités.
- 5% du CNASEA pour le financement des CES

RESULTATS DES ELECTIONS DES CSS INSERM -décembre 94-

Collège C

CSS	Inscrits	Votants		Exprimés	SNTRS-CGT	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	Elus SNTRS
1	332	122	36,75%	103	103 100% 3 élus			ALEXANDRE Yvonne AMBROSELLI Claire KOZIEL Violette
2	308	171	55,52%	170	61 35,88% 1 élu	68 40% 1 élu	41 24,12% 1 élu	KISTER Jean
3	338	155	45,86%	148	80 54,05% 2 élus		68 45,95% 1 élu	LABAT Carlos NETTER Martine
4	339	160	47,20%	156	56 35,90% 1 élu	100 64,10% 2 élus		RAUCH Michel
5	307	140	45,60%	127	127 100% 3 élus			ROBERT Patrick COURTALON Annie ABDALLAH Claude
6	340	171	50,29%	163	97 59,51% 2 élus		66 40,49% 1 élu	DELOCHE Gérard BAILLY Gilles
7	269	145	53,90%	138	90 65,22% 2 élus		48 34,78% 1 élu	BEZ Michel BREDOUX Raymonde
8	263	108	41,06%	91			91 100% 3 élus	
9	368	197	53,53%	193	53 27,46% 1 élu	77 39,90% 1 élu	63 32,64% 1 élu	LOREAU Nadine
10	242	110	45,45%	102	57 55,88% 2 élus		45 44,12% 1 élu	MORTUAIRE Marlène DEVILLIERS René
11	344	204	59,30%	194	61 31,44% 1 élu	100 51,55% 2 élus	33 17,01%	KOROBAEFF Monique
TOTAL				1585	785 49,53% 18 élus	345 21,77% 6 élus	455 28,71% 9 élus	

Devant la diversité des situations selon chaque CSS, il est difficile de faire une approche globale.
Néanmoins, il est clair que notre audience se maintient à un bon niveau.
La participation de votants est directement proportionnelle au nombre de listes : environ 38% pour 1 liste, 45% pour 2 listes et 55% pour 3 listes.
Nous avons au moins 1 élu partout où l'on se présentait et 2 lorsque nous étions seuls en compétition avec le SNIRS.

Au bilan, nous avons 18 élus, le SGEN 6 et le SNIRS 9, ce qui montre notre forte capacité à représenter les personnels.

Liste des élus SNTRS-CGT aux Commissions Scientifiques Spécialisées

INSERM - décembre 1994 -

CSS N° 1

ALEXANDRE Yvonne	U.129 INSERM 29, rue Fbg St Jacques 75014 PARIS	Tél : 44 41 24 12 Fax : 44 41 24 21
AMBROSELLI Claire	ADR 17 INSERM 1 r. du 11 novembre 92120 MONTROUGE	Tél. : 41 17 49 47 Fax : 41 17 49 59
KOZIEL Violette	U.272 INSERM Université Nancy I 24/30 r. Lionnois BP 3069 54013 NANCY cedex	Tél. : 16 83 37 35 59 Fax : 16 83 32 43 40

CSS N° 2

KISTER Jean	U.299 INSERM CHU Bicêtre 94275 LE KREMLIN BICETRE	Tél. : 46 70 89 89 Fax : 46 70 64 46

CSS N° 3

LABAT Carlos	Centre Marie Lannelongue 133 av de la Résistance 92350 Plessis Robinson	Tél. : 40 94 28 00 poste 35 86
NETTER Martine	U.25 INSERM Hôpital Necker 161 rue de Sèvres 75015 PARIS	Tél. : 44 49 53 68 Fax : 43 06 23 88

CSS N° 4

RAUCH Michel	U.135 INSERM CHU Bicêtre 94270 LE KREMLIN BICETRE	Tél. : 45 21 33 28 Fax : 45 21 27 51

CSS N° 5

ROBERT Patrick	U.298 INSERM CHR 4, rue Larrey 49033 ANGERS cedex	Tél. : 16 41 35 47 29 Fax : 16 41 73 16 30
COURTALON Annie	U.282 INSERM Hôp. H. MONDOR 51 av. Maréchal Lattre de Tassigny 94010 CRETEIL	Tél. : 49 81 36 48 Fax : 48 98 04 69
ABDALLAH Claude	INSERM Gestion Informatique 101, rue de Tolbiac 75013 PARIS	Tél. : 44 23 63 47

CSS N° 6

DELOCHE Gérard	Hôp. Salpétrière Rééducation neurologique 47, bd de l'Hôpital 75651 PARIS cedex 13	Tél. : 45 70 32 26 Fax : 42 17 60 61
BAILLY Gilles	U.280 INSERM 151 cours A. Thomas 69424 LYON cdx 03	Tél. : 16 72 33 08 84 Fax : 16 78 54 03 76

CSS N° 7

BEZ Michel	U.280 INSERM 151 cours A. Thomas 69424 LYON cdx 03	Tél. : 16 72 33 08 84 Fax : 16 78 54 03 76
BREDOUX Raymonde	U. 348 INSERM Hôp. Lariboisière 8, rue Guy Patin 75010 PARIS	Tél. : 42 80 02 54 Fax : 49 95 85 79

CSS N° 9

LOREAU Nadine	Hôpital Bocage CJF INSERM Bd de Lattre Tassigny 21034 DIJON	Tél. : 16 80 29 30 31 poste 13 136

CSS N° 10

MORTUAIRE Marlène	U.42 INSERM Domaine du Certia 369 rue Jules Guesde 59650 Villeneuve d'Ascq	Tél. : 16 20 91 14 62 Fax : 16 20 05 91 72
DEVILLIERS René	U. 263 INSERM Fac. Méd. St Antoine 27, rue Chaligny 75571 PARIS cedex 12	Tél. : 44 27 77 45

CSS N° 11

KOROBAEFF Monique	U. 226 INSERM Hôp. Beaujon 100 bd du Gral Leclerc 92110 CLICHY	Tél. : 44 85 62 42 Fax : 42 26 33 30

LISTE DES ELUS AUX ELECTIONS CSS 1994

	A1	A2	B1	B2	C
CSS 1	DAEGELEN Dominique STEVENIN James MATTEI M-Geneviève	DASTUGUE Bernard MANDEL J-Louis DUPONT Christophe	NARDELLI Jeannette COLLEAUX Laurence AMOUYAL Michèle PRIGENT M-José	BOILEAU Catherine AIGRAIN Evelyne	ALEXANDRE Yvonne AMBROSELLI Claire KOZIEL-VIGNERON V.
CSS 2	MADELMONT J-Claude SAUTES Catherine ROBERT-LEZENES Jacq.	MARIE J-Pierre HERVE Patrick CASADEVALL Nicole	MERCK M-Françoise JACQUEMIN-SABLON H. DERAPPE Christian CROISY Martine	CARON Michel NEEL Dominique	BRUEL Arlette CROCQ J-Pierre KISTER Jean
CSS 3	BOUMSELL-BERNARD I. LE BOUTEILLER Philippe BROCHIER Jean	CHARRON Dominique TRON François PASQUALI J-Louis	BONNEROT Christian BISMUTH Georges BELLON Blanche KOSMATOPOULOS K.	LEVY Yves BERNARD-POMIER G.	MONTAGNE Paul LABAT-ETCHEVERRY C. NETTER Martine
CSS 4	THOMASSET Monique BLONDEAU J-Paul JEGOU Bernard	BAYARD Francis MEUNIER P-Jean SELE Bernard	GROYER André COHEN Hélène FONLUPT Pierre VACHER Pierre	MANTEL Anne ORCEL Philippe	ROUTIER Thierry GUILLAUMOT Patricia RAUCH Michel
CSS 5	PORTIER M-Madeleine HAMON Michel HIRSCH Etienne	CONFAVREUX Christian COURAUD François DESNUELLE Claude	HORNER-CAZALS Kat. GIROS Bruno VENTURA M-Angeles SAVASTA Marc	TARDY Marcienne FROEHLICH Patrick	ROBERT Patrick COURTALON Annie ABDALLAH Claude
CSS 6	ARAN J-Marie GOZLAN Henri EPELBAUM Jacques	MUH J-Pierre RIGAUD Michel CHICHEPORTICHE Robert	STOLERU Serge CARDEBAT Dominique BURLET Arlette NEVEU Pierre	MACCARI Stefania SEMAH Franck	DE BARY Simone DELOCHE Gérard BAILLY Gilles
CSS 7	TEDOUI Alain MACLOUF Jacques PECKER Françoise	LE MAREC Hervé GUILLIN M-Claude LAURENT Stéphane	COLLET Xavier NINIO Ewa PIDARD Dominique DESGRANGES Claude	DUBOIS-RANDE J-Luc PLANTAVID Monique	MASSON Catherine BEZ Michel BREDOUX Raymonde
CSS 8	JAURAND M-Claude FARMAN Nicolette HIRSCH François	DRUET Philippe AUBIER Michel ORTONNE J-Paul	SCHARFMAN Andrée HANNHART Bernard VINCENT Claude GAUBIN Yolande	CLERICI Christine MENGUAL Raymond	PLAS Alexandre ULMER Patricia CHAVERIAT Annie
CSS 9	LEWIN Miguel LAIRON Denis QUIGNARD-BOULANGE A.	LEROUX J-Paul CHAYVIALLE J-Alain LARREY Dominique	FREUND J-Noël MARION M-Jeanne SENAULT Claude ALQUIER Christian	LASCOLS Olivier FLEJOU J-François	DUFOUR Michel LOREAU Nadine BOISSARD Claudine
CSS 10	VIRELIZIER J-Louis MAMOUN Robert VIAL Henri	OUTMANN Laurent MORINET Frédéric JARLIER Vincent	GIRAUDON Pascale SIRE Joséphine OERFAUX Jacqueline FAVERO Jean	MAZIER Dominique NASSIF Xavier	MILLEVILLE Michèle MORTUAIRE Marlène DEVILLIERS René
CSS 11	LECLERC Annette SINDING Christiane COATRIEUX J-Louis	DARTIGUES J-François CAILLE J-Marie MARCHANDISE Xavier	MARTINEZ Maria BIRKUI Pierre TUBERT-BITTER Pascale GIAMI Alain	STEINLING Marc GOLMARD J-Louis	BACHELOT A-Claude BACHIMONT Jeannine KOROBAEFF Monique

LE CAES

Des décisions importantes seront prises au CNAS de janvier 1995. Elles concernent d'une part les modes de subventionnement appliqués depuis plus de 20 ans par le CAES au bénéfice des agents INSERM avec le calcul de la subvention qui se pratiquait jusqu'alors selon le T (1°/), d'autre part la prise en compte des personnels sous Contrats Emploi Solidarité travaillant à mi-temps pour l'INSERM (2°/).

1°/ La subvention se calculera selon une progression linéaire (plus d'effet tranche) : cette façon de calculer tiendrait compte au francs près du quotient familial.

La question en débat est la position de cette droite.

EXEMPLE

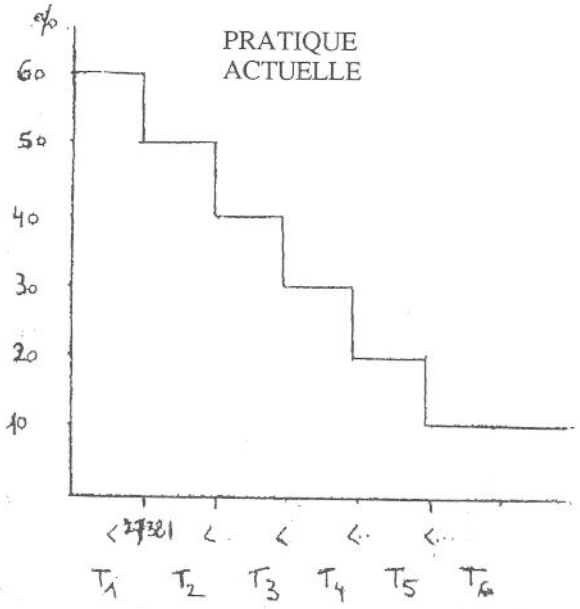

La subvention est calculée suivant le T

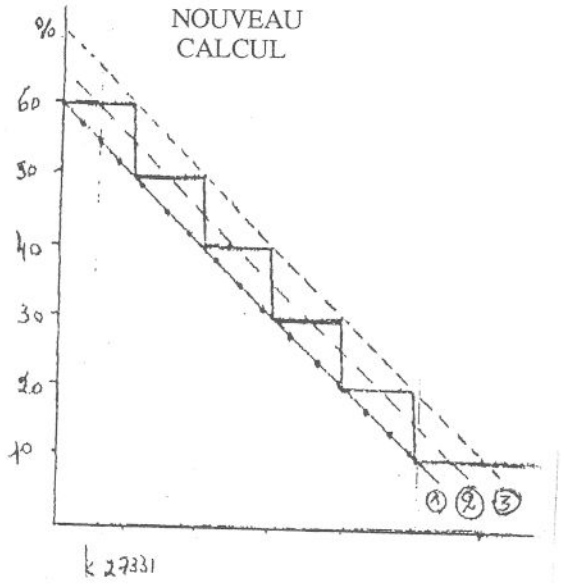

La subvention est calculée suivant le quotient familial au francs près.

Ce nouveau calcul peut prendre trois aspects différents : selon les trois droites indiquées.

1) Tous les agents perdent quelque chose (de l'ordre de 300 Frs en moyenne).
2) La moitié des agents perdra en moyenne 300 Frs, l'autre moitié gagnera 300 Frs.
3) Aucun des agents ne perdra, tout le monde gagnera au maximum 300 Frs.

Des simulations selon ces trois possibilités seront présentées au CNAS de janvier 95.

Le SNTRS-CGT proposera au vote la troisième solution afin qu'aucun agent ne soit perdant dans ce nouveau mode de calcul, même s'il est nécessaire de prendre sur les réserves du CAES.

2°/ Quant aux personnels Contrats Emploi Solidarité, un vif débat a eu lieu au CNAS d'octobre 1994 à leur sujet. Le vote a été à égalité, le SGEN-CFDT votant en majorité CONTRE, le SNTRS-CGT et le SNIRS-CGC POUR, la décision a été suspendue jusqu'au prochain CNAS.
La solidarité doit exister pour tous car l'un des buts pour lequel nous avons été élus est l'entraide sociale. Le SNTRS-CGT proposera donc que les C.E.S. soient bénéficiaires au même titre que les agents INSERM aussi bien des activités du CAES, que des prêts solidarité ; ceux-ci attribués avec les mêmes critères.

COMMUNIQUE INTERSYNDICAL DU 13 DECEMBRE 1994

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics sont en situation critique pour faire face à leurs missions de service public. Depuis septembre 1994 les personnels se mobilisent avec les syndicats contre les réductions de moyens, les suppressions de postes, les redistributions d'effectifs et les restructurations dans la recherche publique.

Dans chaque établissement le manque criant de postes, les projets et les mesures immédiates suscitent des actions. Les mesures prises au CNRS et dans les autres EPST suscitent manifestations et interventions des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des ITA et des doctorants. Les universités (enseignants-chercheurs, personnels ITA et IATOS, étudiants) manifestent contre les redistributions de postes et les conditions déplorables d'accueil des étudiants. A l'INRA, l'action des personnels contre le projet de contractualisation de l'établissement tel qu'il est engagé actuellement a obligé le ministère et la direction à le retarder de quelques mois.

Le gouvernement et les directions d'organismes manoeuvrent, ils modifient ici ou là leur discours, mais ils n'ont pas abandonné leur objectif ; ils veulent mettre en place leur réforme.

Les organisations syndicales appellent à poursuivre et à développer l'action de façon diversifiée dans les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur, comme par exemple le **20 décembre** pour les universités de la région parisienne et le **19 janvier** à l'occasion du conseil d'administration du CNRS au cours duquel le directeur général fera son exposé de politique générale.

Elles appellent à faire converger toutes ces actions dans une **manifestation nationale le mardi 7 février 1995 vers Matignon.**

Elles appellent à faire signer massivement la pétition nationale, qui a déjà recueilli de nombreuses signatures, exigeant :

1 - Le déblocage immédiat des crédits de paiement nécessaires pour honorer les autorisations de programme du CNRS et de l'ensemble des organismes de recherche et pour assurer le financement de tous les emplois budgétaires.
2 - L'attribution de moyens suffisants pour promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche.
3 - L'arrêt immédiat des restructurations en cours dans l'enseignement supérieur et dans la recherche : retrait des projets de diminution de financement récurrent des équipes de recherche au profit d'un financement sur programme ; arrêt des désassociations d'URA (unités de recherche associées) ; arrêt des processus de contractualisation de l'INRA et de l'INRIA tels qu'ils sont engagés actuellement ; maintien des liens entre la recherche et l'enseignement supérieur dans tous les cycles d'enseignement et refus de la coupure entre les cycles.
4 - La création de postes statutaires nécessaires (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, personnels des bibliothèques, ouvriers, personnels de service) pour le fonctionnement du service public, l'arrêt de la précarité ; l'abolition du gel d'un poste sur deux ; l'annulation des suppressions d'emplois ; la reconnaissance des qualifications.
5 - L'arrêt de tout projet mis en oeuvre au mépris des instances de consultation et des organisations représentatives des personnels.
Elles demandent l'ouverture de discussions pour régler le contentieux et assurer l'avenir des services publics de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CGT (FERC, FERC-SUP, SNTRS, INED, INRA, ORSTOM, USCA)

CGT-FO (FNEC-FP, SNPREES) - FEN (C2S, SNB, SNPTES, SUP'RECHERCHE)

FSU (SNESup, SNASUB, SNPIUFM, SNPCEN, SNICS)

SGEN-CFDT - SNCS - SNIRS-CGC - UNEF - UNEF-ID

PETITION DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DES DOCTORANTS

(28 Novembre 1994)

****

Les soussignés, attachés à l'existence et au développement du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche indispensable à l'avenir de notre pays, s'adressent au gouvernement pour exiger :

1 - Le déblocage immédiat des crédits de paiement nécessaires pour honorer les autorisations de programme du CNRS et de l'ensemble des organismes de recherche et pour assurer le financement de tous les emplois budgétaires.

2 - L'attribution de moyens suffisants pour promouvoir l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

3 - L'arrêt immédiat des restructurations en cours dans l'Enseignement Supérieur et dans la Recherche :

- retrait des projets de diminution de financement récurrent des équipes de recherche au profit d'un financement sur programme ;
- arrêt des désassociations d'Unités de Recherche Associées ;
- arrêt des processus de contractualisation de l'INRA et de l'INRIA tels qu'ils sont engagés actuellement ;
- maintien des liens entre la Recherche et l'Enseignement Supérieur dans tous les cycles d'enseignement et refus de la coupure entre les cycles ;

4 - La création des postes statutaires nécessaires (Chercheurs, Enseignants-Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, Ouvriers, personnels de Services (ITA, IATOS)...) pour le fonctionnement du service public, l'arrêt de la précarité ; l'abolition du gel d'un poste sur deux, l'annulation des suppressions d'emplois ; la reconnaissance des qualifications.

5 - L'arrêt de tout projet mis en oeuvre au mépris des instances de consultation et des organisations représentatives des personnels.

Nous demandons l'ouverture de discussions pour régler le contentieux et assurer l'avenir des services publics de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

CGT (FERC, FERC-SUP, SNTRS, INED, INRA, ORSTOM, USCA)
CGT-FO (FNEC-FP,SNPREES) - FEN (C2S, SNB, SNPTES, SUP'RECHERCHE)
FSU (SNESup, SNASUB, SNPIUFM, SNPCEN, SNICS)
SGEN-CFDT, SNCS, SNIRS-CGC, UNEF, UNEF-ID

NOM	Prénom	Laboratoire	Signature